

<i>Ordre du jour n°</i>	<i>Projet de délibération n°</i>
1	2025-001

**COMITÉ SYNDICAL**

**SÉANCE DU 26 FEVRIER 2025**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

-----

**OBJET : Rapport d'Orientations Budgétaires - Exercice 2025**

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1        CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES.....</b>	<b>4</b>
1.1    Environnement institutionnel.....	4
1.2    Environnement économique.....	4
1.3    Environnement financier.....	5
1.4    Trajectoire des finances publiques .....	6
1.5    Dette publique.....	6
1.6    Situation financière des collectivités locales.....	7
1.7    Dotations de l'Etat en 2025.....	8
1.8    Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée.....	9
1.9    Evolutions démographiques des membres du Syndicat .....	10
<b>2        SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT .....</b>	<b>10</b>
2.1    Explication budgétaire et retraitements comptables induits.....	10
2.2    Recettes et dépenses de fonctionnement.....	11
2.3    Taux de réalisation des recettes .....	11
2.4    Taux d'épargne brute.....	12
2.5    Investissements.....	13
2.6    Mode de financement des investissements .....	13
2.7    Encours de dette .....	14
2.8    Capacité de désendettement et solvabilité.....	14
<b>3        PROJETS PORTES PAR LE SYNDICAT .....</b>	<b>15</b>
3.1    La Défense de la Forêt Contre l'Incendie - DFCI.....	15
3.2    Le Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel.....	16
<b>4        ACTIONS PORTEES PAR LE SYNDICAT EN 2025.....</b>	<b>20</b>
4.1    Axe 1 - Préserver le paysage et valoriser le patrimoine.....	20
4.2    Axe 2 - Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux .....	25
4.3    Axe 3 - Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public .....	30
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>31</b>

## INTRODUCTION

### **A quoi sert un Rapport d'Orientations Budgétaires ?**

Le Rapport d'Orientations Budgétaires a lieu dans un délai maximum de dix semaines précédant le vote du Budget Primitif en M57. Il doit permettre d'informer sur la situation financière du Syndicat, de poser les orientations stratégiques de l'action menée et à venir et de présenter les perspectives tant en investissement qu'en fonctionnement pour le budget 2025, dans le cadre de la stratégie financière définie et portée par le Syndicat.

### **Que doit-il expliquer ?**

La loi précise que le débat doit se tenir sur la base d'un rapport qui présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que des éléments sur les dépenses de personnel.

### **Comment se structure le Rapport d'Orientations Budgétaires ?**

Le Rapport d'Orientations Budgétaires donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Il précise les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de contributions, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre le Syndicat et ses membres.

## 1 CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES

### 1.1 ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 a été déposé à l'Assemblée Nationale le 10 octobre 2024 et il tablait sur une croissance économique de 1,1% pour 2025 et une inflation de 1,8%.

L'Assemblée Nationale ayant rejeté le PLF 2025 le 12 novembre dernier en première lecture, le texte initial du gouvernement a été directement transmis au Sénat. Ce dernier le modifiait sensiblement lorsque les travaux de la Haute Assemblée ont été suspendus le 4 décembre dernier. Cette censure du gouvernement Barnier fait suite au 49-3 déposé sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025.

Conformément à l'article 47 de la Constitution, en cas de certitude d'absence au 31 décembre d'une loi de finances initiale pour l'année suivante, le gouvernement doit demander au parlement le vote d'une « loi spéciale » qui autorise la perception des impôts nationaux et locaux existants jusqu'à la promulgation, postérieure donc au 1<sup>er</sup> janvier, d'une loi de finances. Cette loi n°2024-1188, précédée par un avis motivé du Conseil d'Etat en date du 09 décembre, ne comporte que quatre articles, et a été votée sans le moindre amendement et promulguée le 20 décembre 2024.

Le gouvernement Bayrou a choisi de ne pas redéposer un nouveau texte du PLF 2025 mais de s'appuyer sur celui que le Sénat examinait avant le 04 décembre et dont il a repris l'examen au 15 janvier pour finalement agréer un texte fortement amendé par 217 voix contre 105 le 23 janvier dernier. Les perspectives de croissance économique ont été abaissées de 1,1% à 0,9%.

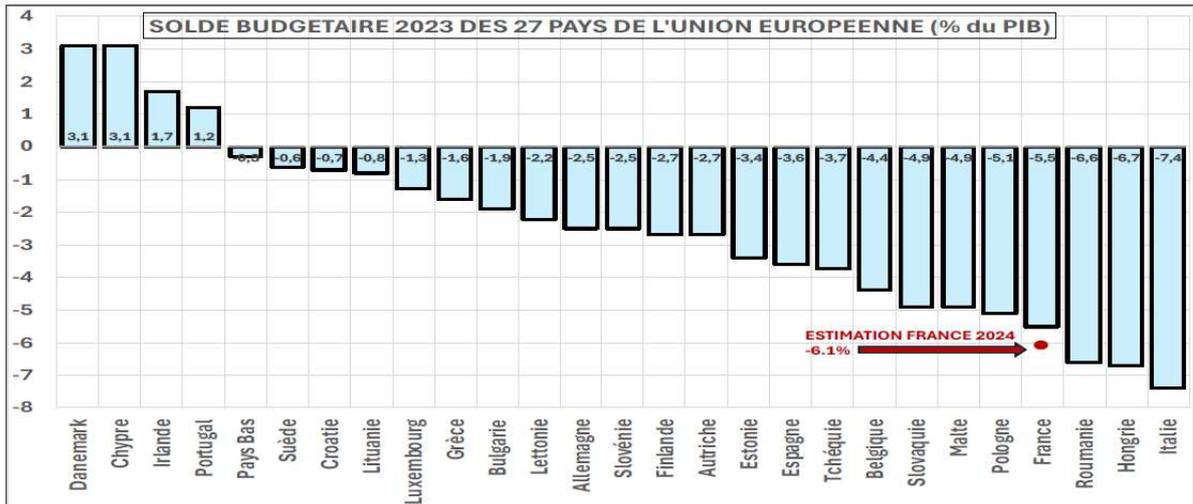
Le 31 janvier 2025, la Commission Mixte Paritaire (CMP) regroupant 7 députés et 7 sénateurs a agréé un texte sur lequel le gouvernement engage sa responsabilité dans la première semaine de février.

### 1.2 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La croissance économique s'est établie en 2024 à 1,1% après un recul au 4<sup>ème</sup> trimestre et l'inflation à 1,3% après une très forte décélération en fin d'année.

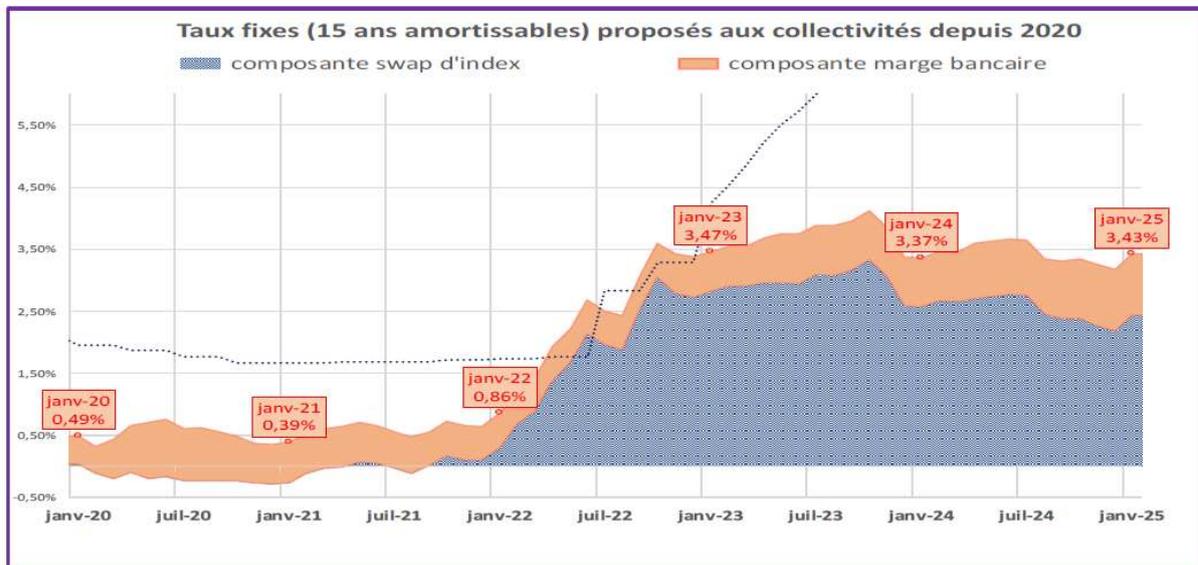
Sur les dernières publications d'Eurostat, organisme statistique de l'Union Européenne, la France était en 2023 au 24<sup>ème</sup> rang sur 27 en matière de déficit public et au 25<sup>ème</sup> rang sur 27 pour ce qui concerne le rapport de l'encours de dette au Produit Intérieur Brut (PIB).

Qui plus est l'exercice 2024 devrait afficher un déficit de 6,1% du PIB accentuant donc celui de 5,5% constaté en 2023.



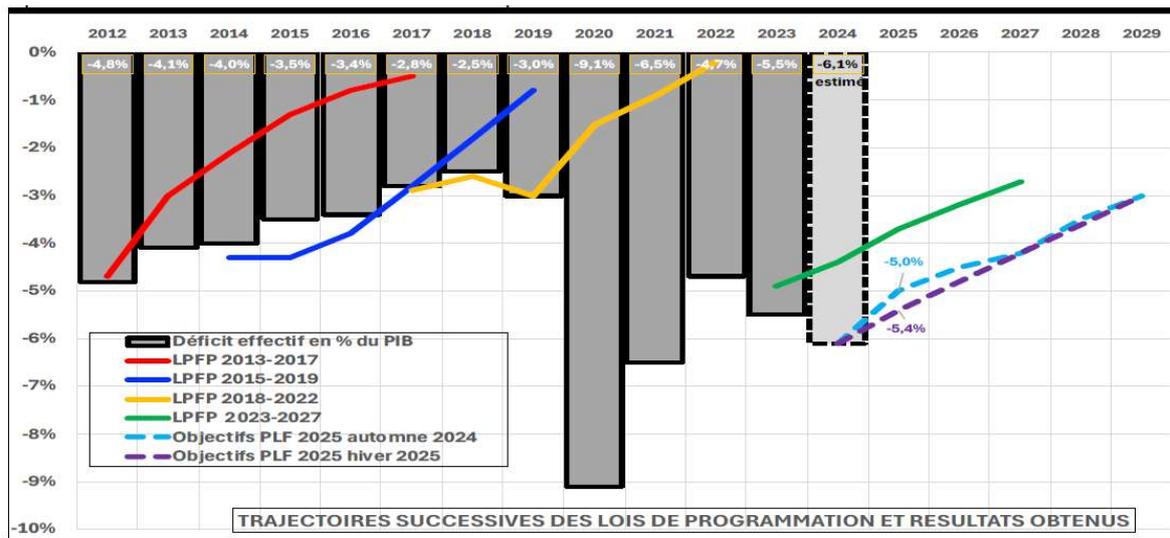
### 1.3 ENVIRONNEMENT FINANCIER

Si, contrairement à 2023, l'année 2024 a été marquée par une amorce de baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE), cette modération ne s'est pas répercutée sur les collectivités locales en raison de la hausse des marges qui sont passées de 0,55% à 1,00% en l'espace de deux exercices. C'est la dégradation de la note du Trésor qui se répercute sur les entités sub-souveraines que sont les collectivités locales.



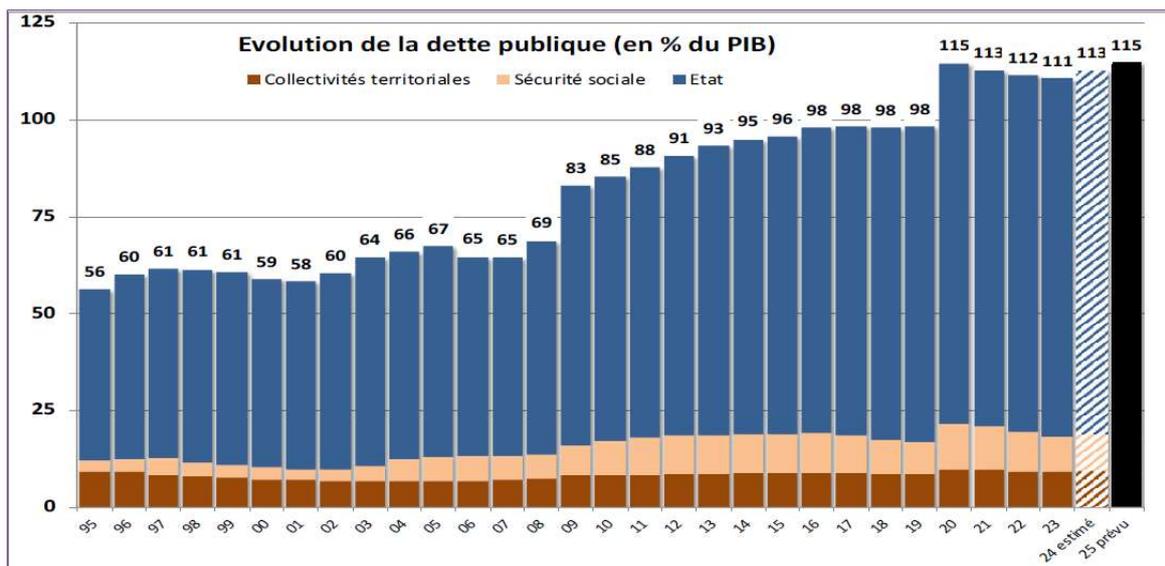
## 1.4 TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

Le PLF 2025 vise à ramener le déficit public à 5,4% en 2025 et à 3,0% en 2029, sachant que dans les quinze dernières années, les trajectoires annoncées n'ont jamais été respectées. Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP), organisme indépendant composé de magistrats de la Cour des Comptes, du Directeur de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et de personnalités qualifiées considère dans son avis du 29 janvier 2025 que le gouvernement ne fournit pas les hypothèses qui justifieraient les évaluations qu'il présente en matière d'économies de dépenses.



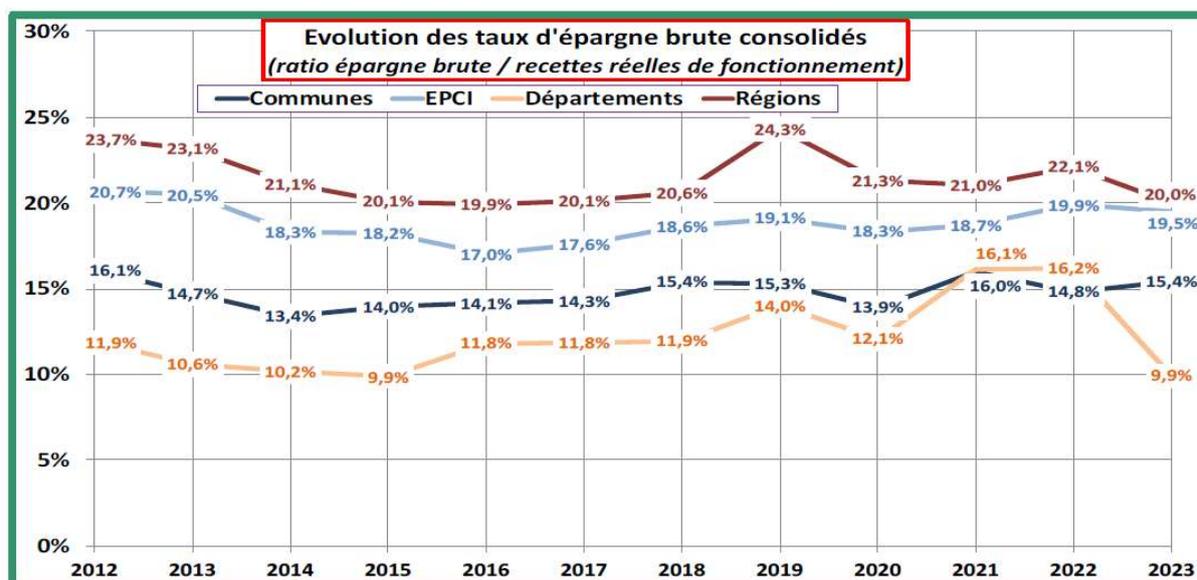
## 1.5 DETTE PUBLIQUE

A fin 2025, le rapport de la dette au PIB devrait rejoindre voire dépasser le palier de 115% qui avait été atteint fin 2020 au plus fort de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19. Les intérêts de la dette quant à eux devraient passer à 67 Md€ en 2025 contre 58,6 Md€ en 2024 et 52,6 Md€ en 2023, avec la perspective de devenir le plus gros budget de l'Etat devant l'Education Nationale.



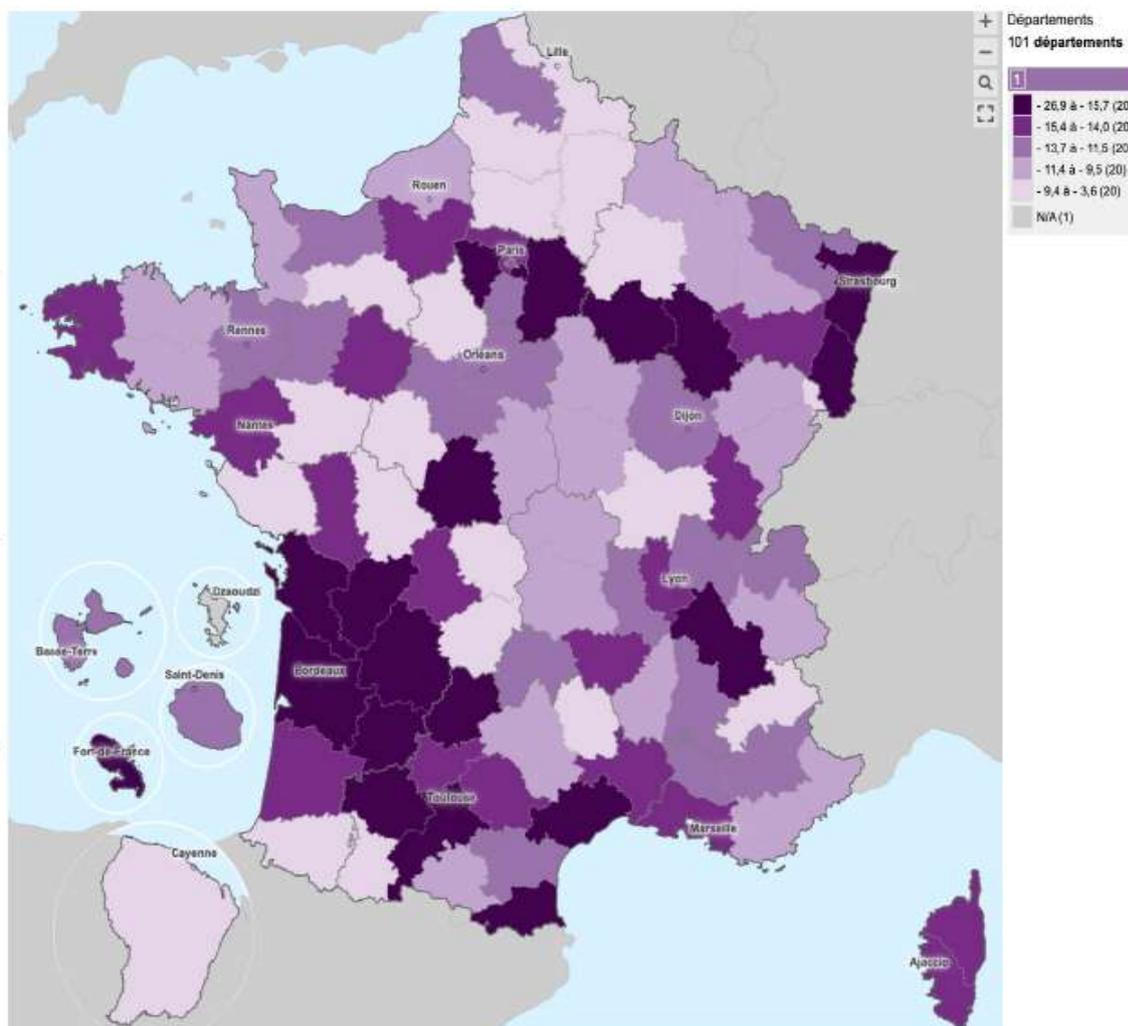
## 1.6 SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

A fin 2023, les comptes des communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et régions témoignent encore d'une bonne santé financière avec des taux moyens d'épargne entre 15 et 20% tandis que les départements ont vu leur autofinancement chuter de près de 40%. L'année 2024 devrait, en revanche, marquer un repli de l'épargne pour toutes les catégories de collectivité.



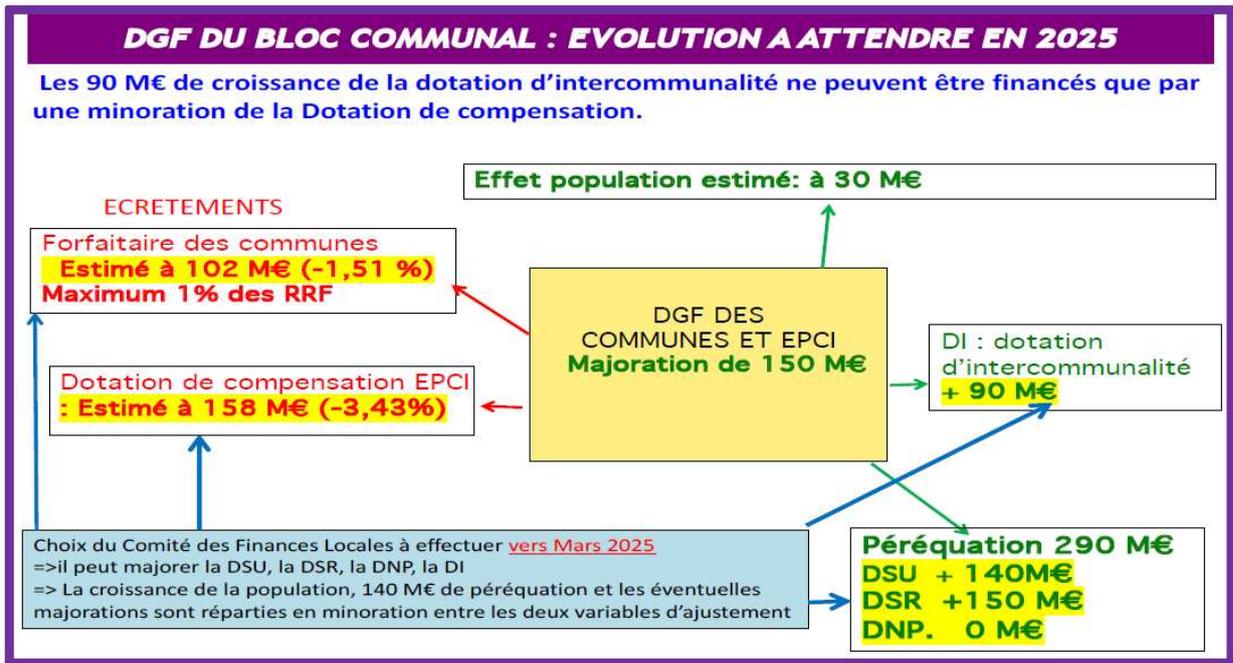
Après la chute de 22,7% des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) en 2023, l'exercice 2024 a été caractérisé par un nouveau repli de 13,6% des recettes immobilières. D'un département à l'autre, les évolutions se situent entre -26,9% au pire et -3,6% au mieux. Dans ce contexte morose, le Var à -10,6% et les Alpes-Maritimes à -10,8% s'en sortent un peu moins mal que la moyenne. Le PLF 2025 offre la possibilité aux départements de relever,

pendant une période transitoire de trois ans, le taux des DMTO de 4,5% à 5% ce qui représente une hausse potentielle de 11,1% en régime de croisière, mais qui ne s'appliquera pas en année pleine en 2025, compte-tenu du retard pris dans la procédure budgétaire.



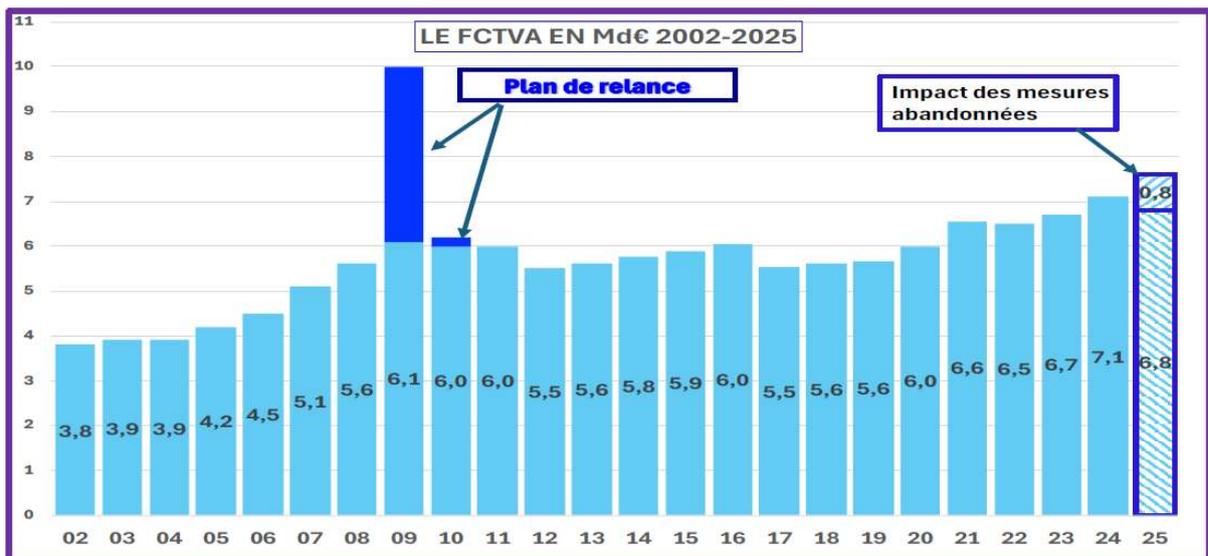
## 1.7 DOTATIONS DE L'ETAT EN 2025

Suivant les arbitrages de la CMP, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) progressera de 150 Md€ contre 320 Md€ sur chacune des deux années précédentes ce qui accroît les minorations des variables d'ajustement que sont la forfaitaire des communes et la dotation de compensation des EPCI.



## 1.8 FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le PLF 2025 initial prévoyait l'abandon de l'éligibilité au FCTVA de dépenses d'entretien (voirie, bâtiment, ...) ainsi qu'une baisse du taux de remboursement de 16,404% à 14,850%. Ces mesures ont été abandonnées majorant donc de quelques 800 Md€ le produit attendu du FCTVA. Le Syndicat aurait pu à nouveau solliciter l'éligibilité des dépenses d'entretien de la forêt si elles n'étaient pas à présent exposées en section d'investissement.



## 1.9 EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU SYNDICAT

Entre 2024 et 2025, la population DGF du territoire a évolué de 1,58% soit plus de quatre fois la moyenne nationale (0,35%) et elle dépasse pour la première fois le seuil de 200.000 habitants. Douze des quinze communes voient leur population progresser.

CODE INSEE	NOM	POP DGF 2024	POP DGF 2025	DELTA	INTERCOMMUNALITE
<b>6138</b>	<b>THEOULE-SUR-MER</b>	<b>3 972</b>	<b>4 030</b>	1,46%	CA DES PAYS DE LERINS
<b>83001</b>	<b>LES ADRETS-DE-L'ESTEREL</b>	<b>3 110</b>	<b>3 097</b>	-0,42%	ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION
83008	BAGNOLS-EN-FORET	3 590	3 724	3,73%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83029	CALLIAN	4 238	4 356	2,78%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83055	FAYENCE	6 928	6 992	0,92%	CC DU PAYS DE FAYENCE
<b>83061</b>	<b>FREJUS</b>	<b>74 539</b>	<b>75 800</b>	1,69%	ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION
83080	MONS	1 267	1 292	1,97%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83081	MONTAUROUX	7 507	7 618	1,48%	CC DU PAYS DE FAYENCE
<b>83099</b>	<b>PUGET-SUR-ARGENS</b>	<b>8 594</b>	<b>8 878</b>	3,30%	ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION
<b>83107</b>	<b>ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS</b>	<b>22 222</b>	<b>22 531</b>	1,39%	ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION
83117	SAINT-PAUL-EN-FORET	2 036	2 024	-0,59%	CC DU PAYS DE FAYENCE
<b>83118</b>	<b>SAINT-RAPHAEL</b>	<b>52 613</b>	<b>53 355</b>	1,41%	ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION
83124	SEILLANS	3 464	3 510	1,33%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83133	TANNERON	1 852	1 832	-1,08%	CC DU PAYS DE FAYENCE
83138	TOURRETTES	3 694	3 737	1,16%	CC DU PAYS DE FAYENCE

## 2 SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT

### 2.1 EXPLICITATION BUDGETAIRE ET RETRAITEMENTS COMPTABLES INDUITS

Les travaux relatifs à la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), qui ont un caractère patrimonial indiscutable au regard des objectifs de protection de l'intégrité du massif forestier de l'Estérel ainsi que des biens publics et privés qui s'y trouvent, sont exposés en section d'investissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

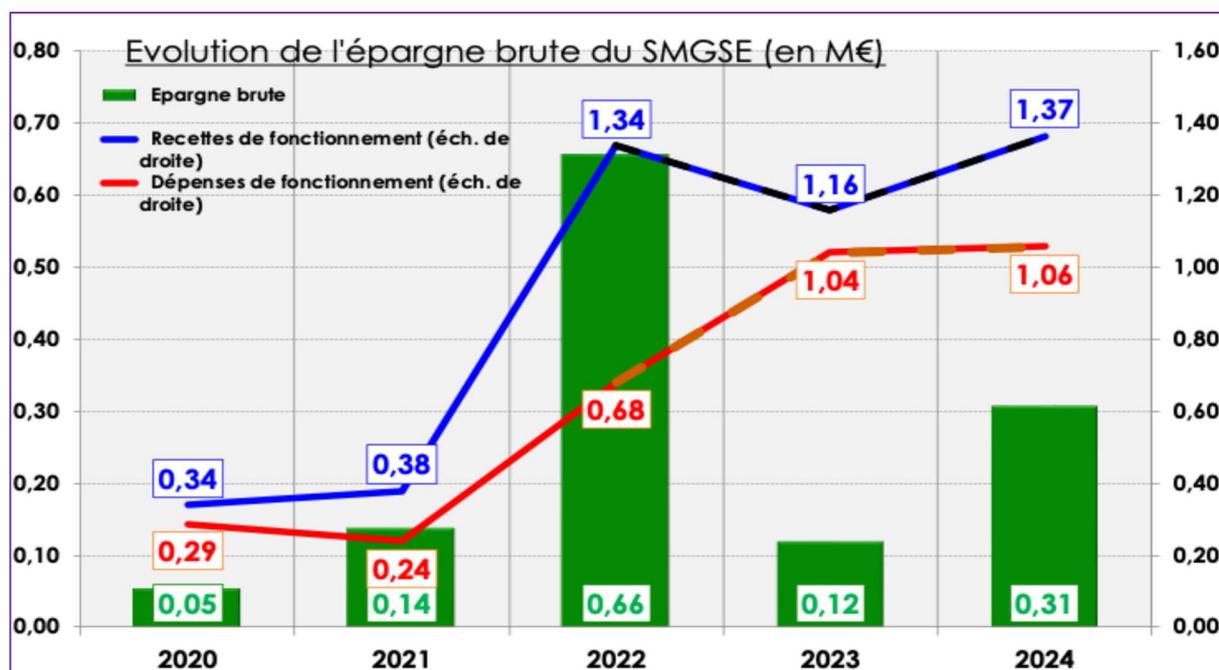
Par homogénéité budgétaire, il en est de même des concours de tiers affectés à la DFCI et qui sont exposés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, en subventions d'investissement, ce qui par ailleurs est également favorable aux ratios des collectivités qui versent ces concours.

Ces évolutions budgétaires du Syndicat permettent dorénavant de rendre ces opérations patrimoniales éligibles au FCTVA.

De manière à pouvoir comparer utilement les comptes administratifs et les ratios de gestion des 5 derniers exercices écoulés (2020-2024), les comptes administratifs des années antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ont été retraités en supposant que les dépenses et recettes affectées relatives à la DFCI aient été exposées les unes et les autres en section d'investissement.

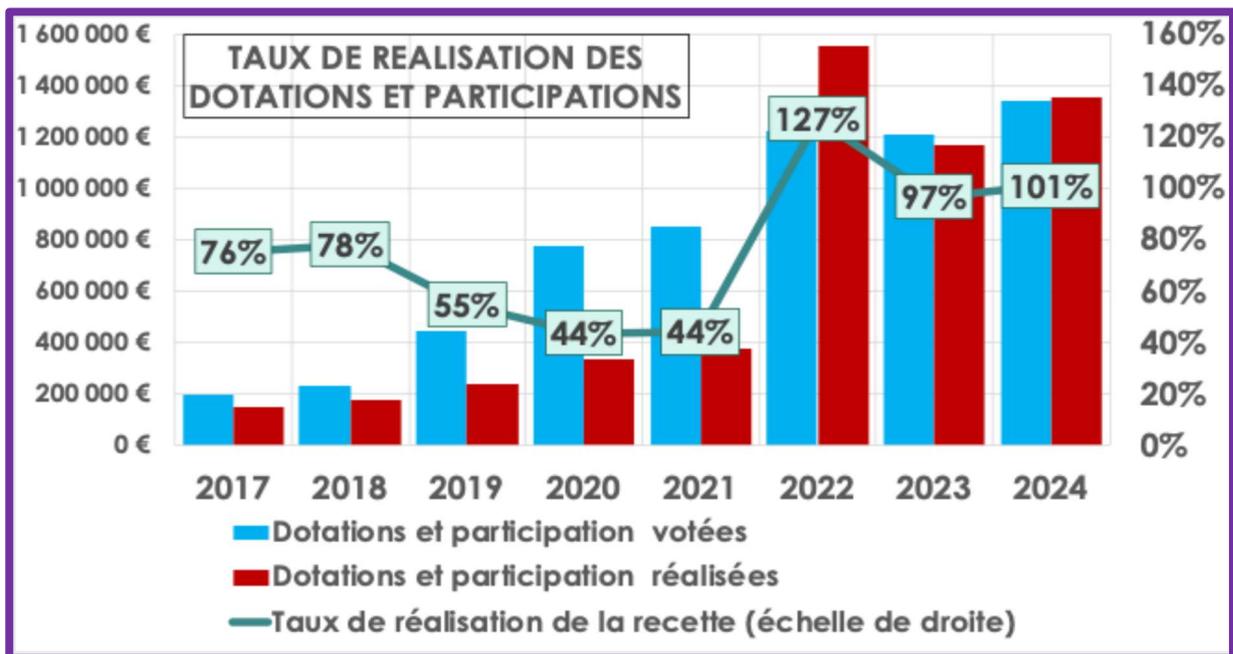
## 2.2 RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après une phase de transition, le renforcement des moyens dont s'est doté en 2023 le Syndicat pour accroître sa capacité d'investissement a été correctement couvert par des recettes courantes ce qui a permis de conforter l'épargne brute en 2024.



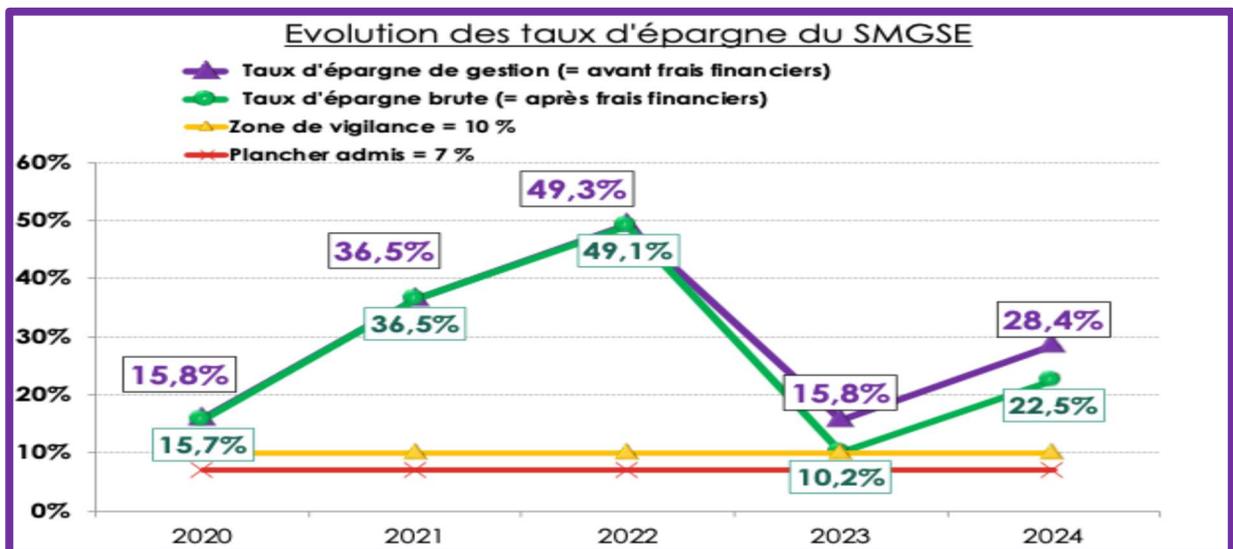
## 2.3 TAUX DE REALISATION DES RECETTES

Depuis 2022, le taux de réalisation du chapitre 74, relatif aux dotations et participations est satisfaisant, alors que sur les années précédentes, non seulement les recettes inscrites au BP n'étaient pas réalisées mais il était de surcroît ajouté des crédits supplémentaires au BS ce qui correspondait à une absence de sincérité budgétaire.



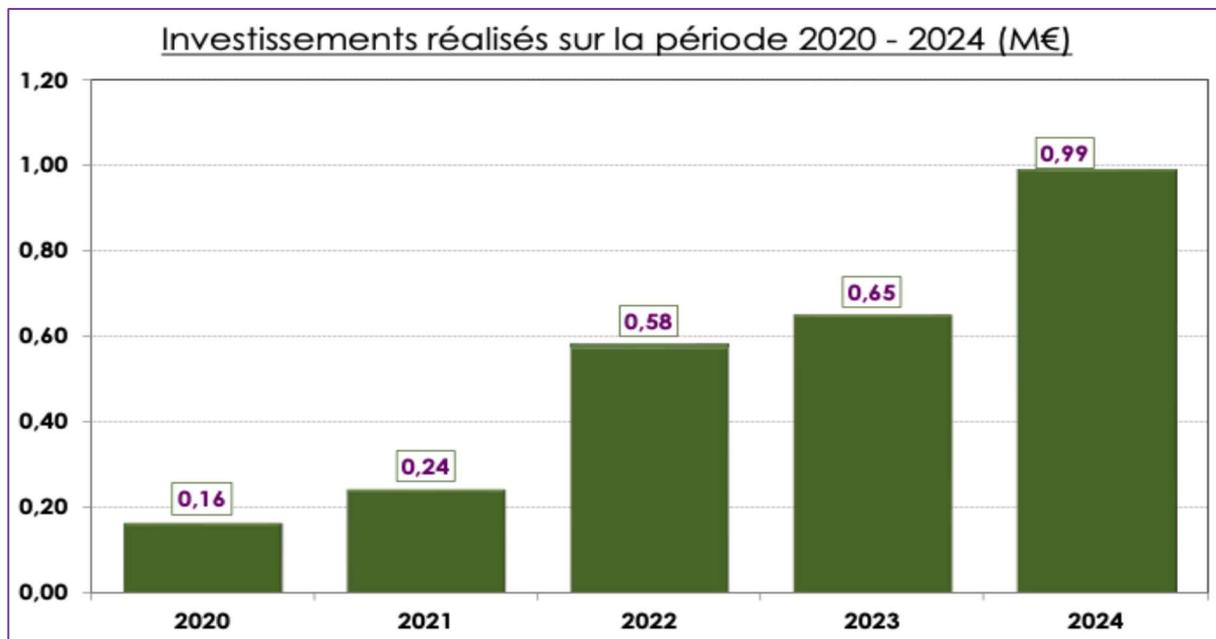
## 2.4 TAUX D'EPARGNE BRUTE

Sur toute la période, le taux d'épargne brute est resté supérieur au seuil de vigilance de 10% permettant de couvrir les dotations aux amortissements. **En 2024, le taux d'épargne brute a été plus que doublé, permettant de financer de manière saine les investissements.**



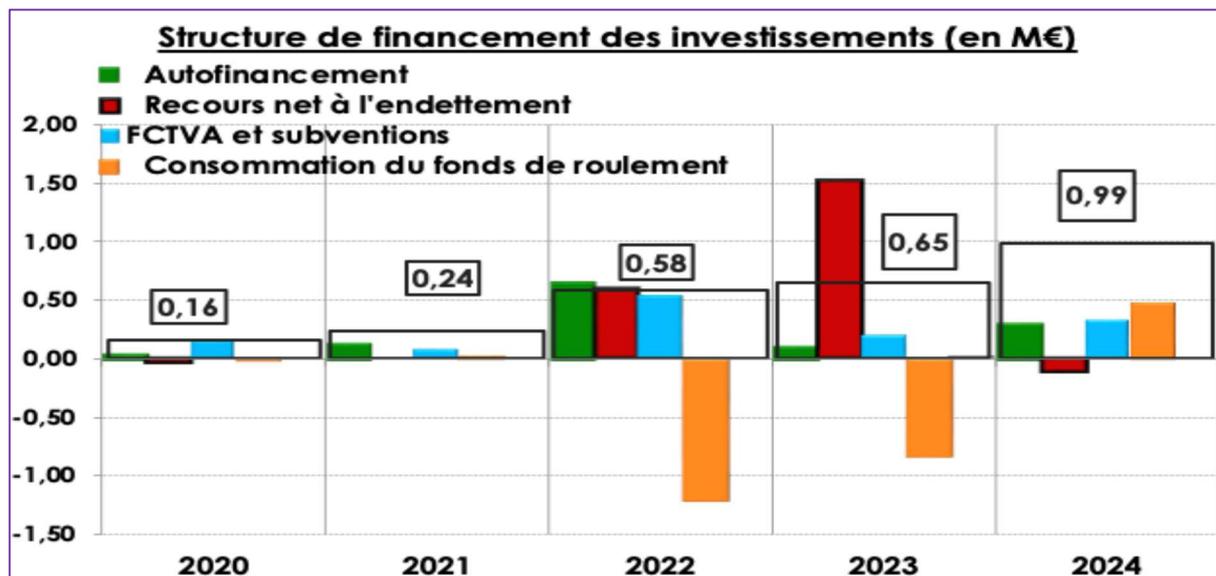
## 2.5 INVESTISSEMENTS

Entre 2020 et 2024, les moyens dont s'est doté le Syndicat lui ont permis **de multiplier par 6 sa capacité d'investissement sur le territoire** de ses membres EPCI et communes.



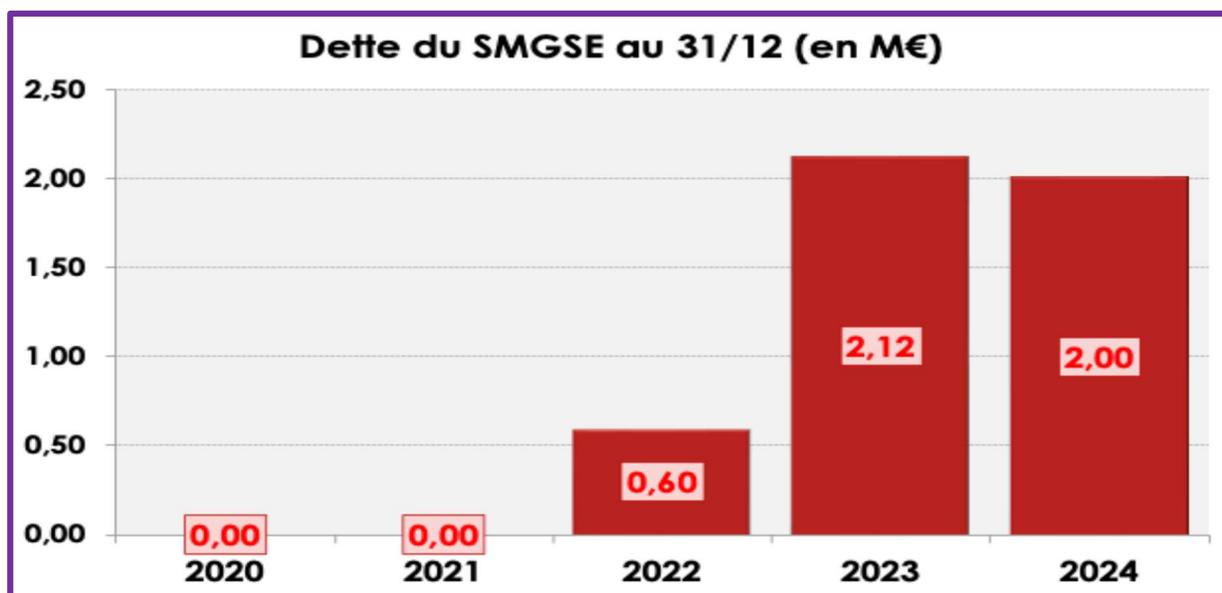
## 2.6 MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En 2023, les investissements sont financés par un appel à l'emprunt, tandis qu'en 2024, le prélèvement sur le fonds de roulement permet de ne pas faire appel à un financement extérieur.



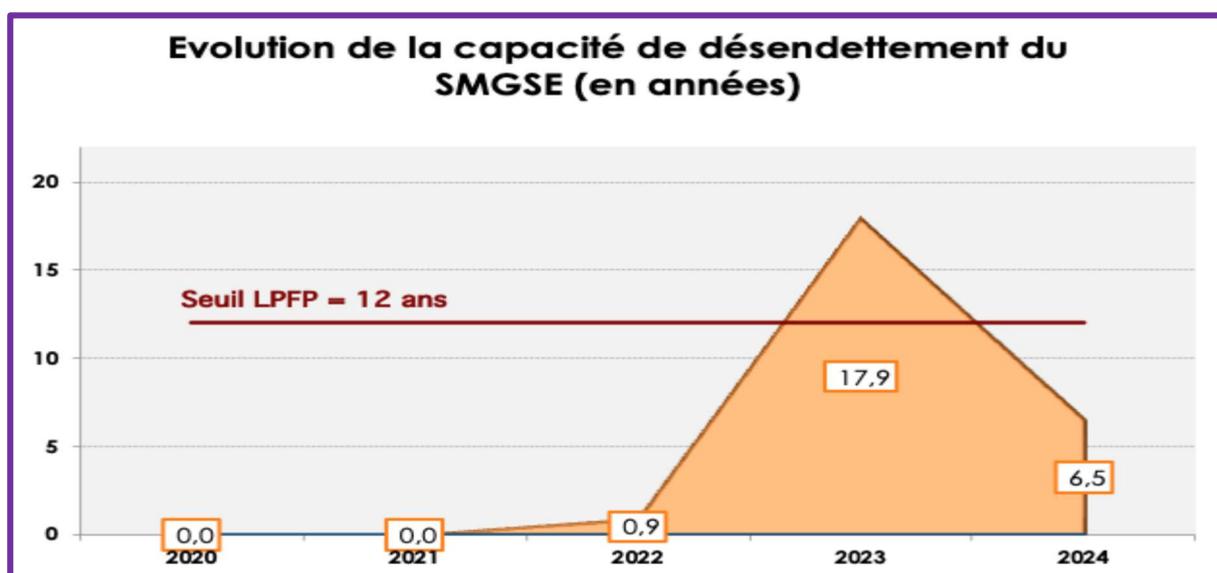
## 2.7 ENCOURS DE DETTE

L'appel à l'emprunt de 2023 a été occasionné d'une part par les besoins d'investissement de l'exercice et d'autre part au regard d'un important retard d'encaissement des contributions et subventions. **Ce décalage par rapport au fonds de roulement qui mettait en difficulté la trésorerie du Syndicat est à présent résorbé.**



## 2.8 CAPACITE DE DESENDETTEMENT ET SOLVABILITE

Après la pointe de 2023, le redressement à la fois de l'épargne brute et de la trésorerie du Syndicat en 2024 permet de retrouver une capacité de désendettement correcte de 6,5 ans qui est proche de la moyenne du secteur public local.



### 3 PROJETS PORTES PAR LE SYNDICAT

Une étape majeure dans la Démarche Grand Site de France a été franchie en 2024, fruit d'un engagement politique fort et d'une collaboration active des partenaires, assurant cohérence et visibilité à ce projet de territoire.

Le rapport établi par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable révèle que les études réalisées ces dernières années ont nourri la réflexion des différents protagonistes de l'opération et que les enjeux majeurs auxquels le projet devra répondre ont bien été identifiés sous l'angle d'un Grand Site, tout comme les coûts estimés, les financements potentiels et le budget de fonctionnement.

L'année 2025 verra donc la poursuite des projets engagés sur la base du programme d'actions 2022-2026 ; l'attribution du label étant envisageable dès la fin du programme d'actions par l'élaboration d'un bilan attestant de la qualité de la gestion et de la gouvernance de ce territoire.

#### 3.1 LA DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE - DFCI

La vocation première du Syndicat est la mise en œuvre du Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du massif forestier de l'Estérel sur les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens et Saint-Raphaël. L'extension de son périmètre au territoire de la commune de Roquebrune-sur-Argens a fait l'objet d'une étude qui s'est terminée en 2024.

Le PIDAF est un document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement d'un massif forestier en vue de prévenir les risques d'incendie et de lutter contre eux. Agréé par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2018, il répertorie les travaux à exécuter. Par ailleurs, la protection au titre de la Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) s'exerce également à travers la réalisation d'études ou encore la prise de servitudes pour assurer la maîtrise foncière. Ces travaux et études peuvent faire l'objet de financements par le Conseil Départemental du Var, la Région Sud, l'Etat ou l'Europe via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

En termes de réalisation, ils peuvent être effectués :

- par la régie du Conseil Départemental du Var et par les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) du pôle de Défense de la Forêt Contre l'Incendie de l'Office National des Forêts (ONF),
- par des entreprises retenues lors de passations de marchés publics.

### 3.2 LE PROJET GRAND SITE DE FRANCE MASSIF DE L'ESTEREL

La Démarche Grand Site de France, est une initiative proposée par l'État aux collectivités territoriales pour répondre aux défis liés à la forte fréquentation des sites classés de grande notoriété. Elle vise à concilier l'accueil des visiteurs, la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager, et le respect des habitants ainsi que du caractère des lieux.

Cette démarche repose sur une large concertation entre les collectivités territoriales, les services de l'État et les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés. À partir d'études approfondies, elle définit des orientations stratégiques qui se traduisent en programmes d'actions concrets.

Dans le massif de l'Estérel, la gestion de cette démarche est assurée par le Syndicat, qui coordonne les initiatives pour préserver et valoriser ce territoire exceptionnel tout en assurant un accueil de qualité pour les visiteurs.

#### **La Démarche Grand Site de France pour le massif de l'Estérel : les étapes clés**

##### **1. Phase d'études et construction du projet (2016 – 2018)**

Dès 2016, le Syndicat s'est appuyé sur le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE), qui anticipait le lancement de l'Opération Grand Site (OGS). Plusieurs études indispensables à cette démarche ont été menées dont la finalisation en 2018 de l'étude de fréquentation.

##### **2. Candidature et lancement de la démarche (2018 – 2022)**

En octobre 2018, le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire a officiellement lancé l'OGS pour le massif de l'Estérel. Cette étape a marqué l'acceptation de la candidature et le début du processus s'appuyant sur le Plan de Paysage et le Schéma d'Accueil du Public (PP-SAP).

##### **3. Validation du programme Opération Grand Site (2022 – 2024)**

Depuis août 2022, le Syndicat s'est restructuré pour lancer les premières réalisations opérationnelles, notamment avec la création d'un pôle travaux et aménagements. Le programme a été soumis à des instances départementales et nationales pour approbation :

<b>Date</b>	<b>Événement</b>
<b>7 décembre 2023</b>	Validation du projet de territoire et du programme d'actions en Comité de Pilotage.
<b>21 et 27 mars 2024</b>	Avis favorables des Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites du Var et des Alpes-Maritimes.
<b>18 au 20 septembre 2024</b>	Visite de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable.
<b>7 novembre 2024</b>	Avis favorable à l'unanimité de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages.

L'Opération Grand Site Estérel évolue désormais en **Projet Grand Site de France (PGSDF) Massif de l'Estérel**.

#### **4. Obtention de la labellisation "Grand Site de France"**

Le programme d'actions étant bien engagé, le territoire pourra candidater courant 2025 au label Grand Site de France, attribué par l'État pour une durée de 8 ans.

#### **5. Poursuite des actions et renouvellement du label**

Une fois labellisé, le territoire devra continuer à mettre en œuvre le programme d'actions, maintenir un haut niveau de qualité dans la gestion de l'espace et répondre aux critères d'exigence nécessaires pour le renouvellement du label.

Le périmètre du Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel a été étendu sur les communes de Roquebrune-sur-Argens et le Muy en 2024. Un projet d'extension est à l'étude sur le territoire de Callas.

<b>PLAN D' ACTIONS OGS A 5 ANS</b>	
<b>AXE 1</b>	<b>PRESERVER LE PAYSAGE ET VALORISER LE PATRIMOINE</b>
<b>ORIENTATION 1</b>	<b>Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère</b>
Action 1	Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site
Action 2	Coordonner les actions de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes
Action 3	Compléter les actions de prévention incendie et améliorer la culture du risque incendie des habitants et des visiteurs
Action 4	Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs
Action 5	Réduire l'impact paysager d'aménagements existants
Action 6	Requalifier paysagèrement des portions de routes goudronnées intérieures
Action 7	Promouvoir les activités agricoles et pastorales sur des secteurs stratégiques pour la DFCI, les paysages et la biodiversité
Action 8	Préserver l'apiculture dans l'Estérel
Action 9	Valoriser les produits de terroir de l'Estérel
Action 10	Mettre en valeur le patrimoine des maisons forestières de l'Estérel
Action 11	Préserver le patrimoine de villégiature belle Epoque et de son paysage de ville jardin
Action 12	Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur
Action 13	Mettre en valeur des sites emblématiques de niveau 1
Action 14	Mettre en valeur des sites emblématiques de niveau 2
<b>ORIENTATION 2</b>	<b>Révéler l'exceptionnel - préserver les sites sensibles terrestres et marins</b>
Action 15	Canaliser les cheminements, éviter la divagation dans l'espace naturel des visiteurs sur les secteurs à fort enjeu écologique
Action 16	Développer un schéma d'accueil du public marin Grand Site
Action 17	Réhabiliter écologiquement et paysagèrement le ravin du Mal Infernet, le lac du Grenouillet et l'ancien lac de l'Ecureuil
<b>AXE 2</b>	<b>AMELIORER L'ACCUEIL ET LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX</b>
<b>ORIENTATION 3</b>	<b>Organiser les mobilités et les accès au Grand Site</b>
Action 18	Encadrer les process d'aménagement sur le Grand Site pour concevoir des aménagements en accord avec l'identité du Grand Site
Action 19	Définir, réaliser et poser la signalétique du Grand Site
Action 20	Définir et réaliser la Zone d'Accueil Cardinale Sud (Agay-Gratadis) et le pôle multimodal
Action 21	Définir et réaliser la Zone d'Accueil Cardinale Est et le pôle multimodal
Action 22	Définir et réaliser la Zone d'Accueil Cardinale Nord (Col du Testanier/Malpey)
Action 23	Définir et réaliser la Zone d'Accueil Cardinale Ouest et valoriser le site emblématique du Blavet
Action 24	Définir et réaliser la Zone d'Accueil principale du Rocher de Roquebrune (Chapelle Saint-Roch/Lac Aréna)
Action 25	Aménager et/ou poser la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée secondaires
<b>ORIENTATION 4</b>	<b>Mettre en œuvre le réseau d'itinéraires de nature terrestres</b>
Action 26	Requalifier et baliser le réseau d'itinéraires de nature
Action 27	Gérer les sites d'escalade aménagés du Grand Site

Action 28	Réaliser une charte des manifestations
<b>AXE 3</b>	<b>ETABLIR UNE GESTION DURABLE POUR LE GRAND SITE ET SENSIBILISER LE PUBLIC</b>
<b>ORIENTATION 5</b>	<b>Pérenniser le Grand Site</b>
Action 29	Mettre en adéquation les moyens et l'organisation du Syndicat avec les enjeux du Grand Site
Action 30	Réviser le périmètre du Grand Site
Action 31	Préserver le Grand Site en élargissant le périmètre du Site Classé du Grand Site
Action 32	Protéger le Grand Site de menaces écologiques et paysagères
Action 33	Poursuivre l'animation de l'Observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site
Action 34	Etablir un diagnostic concernant l'arrivée de macrodéchets en zone littorale et marine
Action 35	Mettre en place un Observatoire photographique des paysages
<b>ORIENTATION 6</b>	<b>Informier et communiquer sur le Grand Site et l'offre d'accueil</b>
Action 36	Créer les premiers outils de communication du Grand Site
Action 37	Communiquer efficacement sur le Grand Site
Action 38	Développer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Grand Site - Mettre en œuvre la charte d'accueil du Grand Site
<b>ORIENTATION 7</b>	<b>Développement du projet de découverte et de médiation « Raconte-moi l'Estérel »</b>
Action 39	Animer, créer de lieux d'exposition dans le cadre du « centre d'information et de découverte éclaté »
Action 40	Définir et aménager des itinéraires de découverte (balades découvertes thématiques) et mettre en valeur des sites d'intérêt sur ces itinéraires
Action 41	Développer des partenariats avec l'Education nationale

Tableau 1 : Plan d'actions de l'OGS Estérel à 5 ans

## 4 ACTIONS PORTEES PAR LE SYNDICAT EN 2025

### 4.1 AXE 1 - PRESERVER LE PAYSAGE ET VALORISER LE PATRIMOINE

#### 4.1.1 ORIENTATION 1 - FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

##### 4.1.1.1 Action 1 - Articuler la DFCI avec les objectifs de protection de la biodiversité et d'intégration paysagère des coupures DFCI du Grand Site

Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel a arrêté certains travaux à exécuter sur le territoire des communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

Le programme de travaux 2024 - réalisations 2025 présenté ci-dessous reprend les ouvrages à traiter. La plupart sont couverts par des financements publics.

## Investissements forestiers - réalisations 2025

### Travaux

Commune	Ouvrage		Type de travaux	Montant estimé des travaux HT	Montant estimé de Maîtrise d'œuvre HT	Montant total HT	Montant total TTC	Autofinancement
Fréjus	H67	Malpey	Débroussaillage	23.000 €	2.300 €	25.300 €	30.360 €	10.120 €
Fréjus	H78	Boson	Débroussaillage	33.000 €	3.300 €	36.300 €	43.560 €	14.520 €
Fréjus	H80	Balcon de l'Esquine	Débroussaillage	450 €	45 €	495 €	594 €	198 €
Fréjus	H15	Crête de l'Etang	Débroussaillage	900 €	90 €	990 €	1.188 €	396 €
Saint-Raphaël	H39	Castelli	Débroussaillage	27.300 €	2.730 €	30.030 €	36.036 €	12.012 €
Saint-Raphaël	H32	Cap Roux	Débroussaillage	4.070 €	407 €	4.477 €	5.372 €	5.372 €
Bagnols-en-Forêt	G19	Culasse	Débroussaillage	1.485 €	148 €	1.633 €	1.960 €	1.960 €
Saint-Raphaël	CVO15		Débroussaillage	2.925 €	292 €	3.217 €	3.860 €	3.860 €
Roquebrune-sur-Argens		Flacs Sud	Débroussaillage	1.250 €	125 €	1.375 €	1.650 €	1.650 €
Roquebrune-sur-Argens		Flacs Nord	Débroussaillage	8.500 €	850 €	9.350 €	11.220 €	11.220 €
Roquebrune-sur-Argens		Guitrannièrre	Débroussaillage	1.700 €	170 €	1.870 €	2.244 €	2.245 €
Saint-Raphaël	H39	Castelli	Réhabilitation de deux passages busés	40.000 €	4.000 €	44.000 €	52.800 €	17.600 €
Saint-Raphaël	H46	Ceinturon	Création de deux passages busés et un passage à gué	40.000 €	4.000 €	44.000 €	52.800 €	17.600 €
Puget-sur-Argens	G7	Gazoduc	Acquisition et pose de deux citernes DFCI	37.500 €	0 €	37.500 €	45.000 €	15.000 €
Bagnols-en-Forêt	G52	Les Escolles	Déplacement citerne BFT02 et BFT03	4.750 €	0 €	4.750 €	5.700 €	5.700 €
Saint-Raphaël	A définir par le SDIS		Déplacement citerne SRL18	4.000 €	0 €	4.000 €	4.800 €	4.800 €
Fréjus	H39	Castelli	Déplacement citerne FRJ30	2.500 €	0 €	2.500 €	3.000 €	3.000 €
Roquebrune-sur-Argens	Pétignons		Déplacement citerne RAG14	4.000 €	0 €	4.000 €	4.800 €	4.800 €
<b>TOTAL</b>				<b>237.330 €</b>	<b>18.457 €</b>	<b>255.787 €</b>	<b>306.944 €</b>	<b>132.053 €</b>

## Etudes

Commune	Ouvrage		Type de travaux	Montant estimé HT	Montant estimé TTC	Autofinancement
Saint-Raphaël	H46	Ceinturon	Etude environnementale et paysagère	10.000 €	12.000 €	8.000 €
Saint-Raphaël	H45	Cabre	Etude environnementale et paysagère	24.000 €	28.800 €	19.200 €
<b>TOTAL</b>				<b>34.000 €</b>	<b>40.800 €</b>	<b>27.200 €</b>

### Inscription au Budget Primitif 2025

<b>DEPENSES</b>	<b>355.000 €</b>
Travaux DFCI	310.000 €
Etude DFCI	45.000 €

## Travaux d'urgence

Afin de renforcer le caractère opérationnel du pôle travaux et aménagements et faire face dans les plus brefs délais aux désordres engendrés par les intempéries, le Syndicat s'est doté d'un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux d'urgence, d'entretien et de création de pistes sur le Grand Site de l'Estérel.

### Inscription au Budget Primitif 2025

<b>DEPENSES</b>	<b>75.000 €</b>
-----------------	-----------------

---

#### 4.1.1.2 Action 4 - Améliorer la surveillance du massif et le respect de la réglementation par les visiteurs

Depuis 2018, une nouvelle politique régionale forestière « Guerre du feu » a été mise en place par la Région Sud. Parmi les accompagnements proposés pour les Syndicats se trouve le dispositif de la Garde Régionale Forestière pour une communication au plus près de la population afin de sensibiliser aux risques incendie sur de grands massifs forestiers. Dans la continuité de 2024, le Syndicat renforce la surveillance du massif de l'Estérel pour la saison estivale 2025 avec le recrutement de quatre agents qui formeront la Garde Régionale Forestière.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Région Sud pour accompagnement financier à hauteur de 80% du montant total estimatif de dépenses soit une aide de 34.800 €.

Par ailleurs, le Syndicat s'engage, avec l'accompagnement de l'Office National des Forêts, dans la mise en œuvre d'opérations de patrouilles de police afin de réduire les incivilités telles que circulation/stationnement anarchique de véhicules à moteur sur pistes ou routes forestières interdites à ce type de pratique, dépôt sauvage de déchets en milieu naturel, vol de bois, ... L'objectif est de renforcer la gestion durable des forêts ce qui inclut la surveillance de ces espaces.

#### Inscription au Budget Primitif 2025

DEPENSES	55.000 €
Garde Régionale Forestière	45.000 €
Patrouilles ONF	10.000 €

#### Objectifs :

- Sensibilisation aux risques incendie,
- Renfort de la surveillance de l'espace naturel,
- Réduction des incivilités.

---

#### 4.1.1.3 Action 6 - Requalification paysagère des portions de routes goudronnées intérieures

Une route qui dessert le Pic de l'Ours depuis la RD 100 à Agay nécessite une amélioration de l'intégration paysagère de son revêtement. Cette route ouverte à la circulation connaît des dégradations régulières de son revêtement en enrobé qui ont engendré des opérations de réparations ponctuelles au fil du temps, avec des matériaux de différents aspects. Cette route supporte le dispositif « Navettes Estérel » reconduit en 2025. A ce titre, elle est visée pour des travaux de requalification de la voirie.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 30% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 90.000 €.

## Inscription au Budget Primitif 2025

DEPENSES	300.000 €
----------	-----------

### Objectifs :

- Restauration de la route qui mène au Col de Notre Dame depuis la Zone d'Accueil Cardinale Sud Gratadis,
- Effacement des points noirs paysagers routiers,
- Mise en conformité de la signalétique verticale routière,
- Homogénéisation des surfaces pour intégration paysagère,
- Pérennisation du dispositif « Navettes Estérel ».

---

#### 4.1.1.4 Action 8 - Préserver l'apiculture dans l'Estérel

L'activité apicole, garante de la pollinisation des plantes à fleur et maillon essentiel des cycles de la biodiversité, représente 1.600 ruches environ au sein du massif de l'Estérel qui recèle de nombreuses ressources mellifères. Cette activité s'imbrique étroitement au cœur de l'espace forestier et s'inscrivait déjà dans le programme d'action de la CFTGE.

Le Syndicat a obtenu une subvention du Département du Var à hauteur de 50% du montant total estimatif de dépenses soit une aide de 45.000 €.

## Inscription au Budget Primitif 2025

DEPENSES	15.000 €
----------	----------

### Objectif :

- Restauration des accès et des plateformes des ruchers recensés, traitement des désordres engendrés par les intempéries sur les communes des Adrets-de-l'Estérel, Fréjus et Saint-Raphaël.

## 4.2 AXE 2 - AMELIORER L'ACCUEIL ET LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

### 4.2.1 ORIENTATION 3 - ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND SITE

#### 4.2.1.1 Action 19 - Définition, réalisation et pose de la signalétique du Grand Site

Pour la signalétique Grand Site des structures en acier Corten (panneaux d'information générale, panneaux « sécurité » et lutrin de médiation) ont été retenues pour l'intégration paysagère et la durabilité qu'offre ce matériau sur un site minéral tel que l'Estérel. Des structures mixtes acier Corten/bois douglas autoclavé classe IV sont, quant à elles, privilégiées pour la délimitation de périmètre de Réserve Biologique Intégrale (RBI) ou pour les poteaux-flèches directionnels qui équipent les itinéraires d'activités de nature. Il s'agit ici de structures bois sur socles aussi appelés fourreaux en Acier Corten découpés au laser.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 30% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 90.000 €.

#### Inscription au Budget Primitif 2025

DEPENSES	200.000 €
----------	-----------

#### Objectifs :

- Poteaux-flèches directionnels : 200 unités,
- Signalétique verticale réglementaire pistes forestières DFCI (renumérotation demandée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var),
- Panneaux d'entrée de massif : 10 unités,
- Panneaux de médiation : 15 unités,
- Visuels « Charte du randonneur »,
- Visuels portes d'entrée principales et secondaires,
- Charte graphique - Skyline - Cartouche Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel.

#### 4.2.1.2 Action 20 - Définition de la Zone d'Accueil Cardinale Sud (Agay-Gratadis) et du pôle multimodal

#### Etude Gratadis :

Lancée en octobre 2021, les phases 1 « Diagnostic » et 2 « Avant-Projet Sommaire » sont terminées. La phase 3 « Avant-Projet Définitif » a, quant à elle, fait l'objet d'un Comité de Pilotage en octobre 2024. Une reprise des livrables doit être effectuée afin que les attentes politiques et celles des services de l'Etat soient en concordance.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 30% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 261.000 €.

#### Focus Navettes Estérel

En 2024, la zone d'accueil a bénéficié d'un test de navettes lancé le 18 mai, à l'issue d'une inauguration en présence des élus, et étendu jusqu'au 30 juin. Ce service a fonctionné exclusivement les week-ends et jours fériés. Par délibération 2024-037, le Comité Syndical a validé la reconduction du dispositif de navette pour l'année 2025.

#### **Inscription au Budget Primitif 2025**

<b>DEPENSES</b>	<b>50.000 €</b>
Etude Gratadis	10.000 €
Navettes Estérel	40.000 €

#### **Objectifs :**

- Réorientations post Comité de Pilotage 2024 niveau Avant-Projet Définitif. Augmentation du nombre de stationnements, toilettes sèches et report de surcharge en aval (y compris schéma d'intention pour 3 portes d'entrées secondaires),
- Pérennisation du dispositif « Navettes Estérel ».

#### 4.2.1.3 Action 22 - Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Nord « Col du Testanier/ le Malpey »

Le projet de mise en valeur de la Zone d'Accueil Cardinale Nord « Testanier/Malpey » présente la particularité d'une nécessaire gestion des flux d'usagers au travers la route départementale RDN7. Les services départementaux compétents ont été sollicités afin d'étudier les diverses options d'aménagement de passages piétons et cyclistes sécurisés sur les axes majeurs du réseau d'itinéraire d'activité de nature. Sont concernés le Col du Logis de Paris, le col du Testanier et le Col de l'Auriasque.

Une étude d'Avant-Projet Définitif est lancée en 2025 pour finaliser ce projet.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la DREAL PACA à hauteur de 80% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 20.000 €.

#### **Inscription au Budget Primitif 2025**

<b>DEPENSES</b>	<b>55.000 €</b>
-----------------	-----------------

#### **Objectif :**

- Etude préalable de niveau Avant-Projet Définitif pour la Zone d'Accueil Cardinale Nord Malpey (y compris 3 portes secondaires : Auriasque, Avellan et Logis de Paris) sur la commune de Fréjus.

---

#### 4.2.1.4 Action 23 - Définition et réalisation de la Zone d'Accueil Cardinale Ouest avec valorisation du site emblématique du Blavet

La zone d'Accueil Cardinale Ouest « Blavet » s'étend sur trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA) au Sud, la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) au nord et Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVA) à l'ouest.

Le déroulement de cette action s'est organisé du sud vers le nord, en commençant par les portes d'entrée secondaires « La Bouverie » et sa proche voisine « Forêt de Raphèle ». Depuis ces aires d'accueil, les itinéraires ont été balisés et restaurés. Une route départementale (RD47) doit également faire l'objet d'aménagement pour permettre au projet global de voir le jour de façon sécurisée et optimisée.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 30% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 105.000 €.

#### Inscription au Budget Primitif 2025

DEPENSES	30.000 €
----------	----------

#### Objectif :

- Définition du projet de la Zone d'Accueil Cardinale Ouest, niveau schéma d'intention Blavet amont et niveau Avant-projet Définitif pour la zone de délestage RD 47.

---

#### 4.2.1.5 Action 25 - Aménagement et/ou pose de la signalétique d'accueil sur des portes d'entrée secondaires

La signalétique d'accueil sur les portes d'entrée secondaires se compose de panneaux d'information générale, de panneaux de sécurité, de lutrins, de bornes et de poteaux-flèches directionnels. Après avoir équipé les portes secondaires La Lieutenante, Bouverie, Forêt de Raphèle, le Syndicat va se pencher sur les réalisations de Malpasset, Auriasque et Logis de Paris en 2025.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 30% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 171.000 €.

#### Inscription au Budget Primitif 2025

DEPENSES	110.000 €
----------	-----------

#### Objectifs :

- Mobilier racks pour 2 roues en fonte recyclée réalisé par la fonderie de Roquevaire : 4 unités - réservation du modèle Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel,
- Aménagement « Camp Vidal » sur la commune de Puget-sur-Argens,
- Aménagement « Ancien cimetière » sur la commune de Bagnols-en-Forêt,
- Aménagement « Lac de l'Aréna » sur la commune de Roquebrune-sur-Argens.

---

## 4.2.2 ORIENTATION 4 - METTRE EN ŒUVRE LE RESEAU D'ITINERAIRES DE NATURE TERRESTRE

---

### 4.2.2.1 Action 26 - Requalification et balisage du réseau d'itinéraires de sports de nature

La préservation de l'esprit des lieux par la gestion des flux d'usagers nécessite de mettre en place une organisation des activités par tronçons d'itinéraires retenus au Schéma d'Accueil du Public. Il s'agit ici d'offrir des parcours de qualité pour chaque type d'activité de nature et d'organiser la multi-activité sur le massif.

Des circuits seront ainsi proposés au départ des zones d'accueil et portes d'entrée, offrant plusieurs niveaux de difficulté, pour tout public. Les activités ciblées sont :

- Randonnée pédestre dont accès aux voies d'escalade,
- Cyclisme.

Des conventions ont donc été instaurées avec différentes associations et clubs, d'activité sportive ou culturelle, afin de garantir une surveillance régulière de ces circuits.

Des poteaux-flèches directionnels faisant apparaître les destinations proches, un peu plus distantes ou éloignées, ainsi que les distances et les temps de parcours pédestres correspondants sont installés aux carrefours d'itinéraires. Des pictogrammes gravés sur les lames directionnelles indiquent également les activités autorisées sur le tronçon indiqué ou les sites d'escalades à proximité.

A cette information directionnelle et descriptive des activités permises, vient s'ajouter l'information sur le niveau de difficulté. Pour les parcours VTT il s'agira de l'implantation de plaquettes réglementaires de la Fédération Française de Cyclisme (triangle coloré) facilement différenciable de la signalétique peinture de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (peinture jaune). Les poteaux-flèches peuvent également recevoir des informations de type PR de Pays.

Ces poteaux sont ornés d'un numéro permettant le géoréférencement du site par les services de secours.

L'entretien de cette signalétique est assuré par les membres de clubs et association inscrits dans la démarche de conventionnement concernant les itinéraires d'activité de nature.

Afin de rendre conforme à la pratique supportée par l'itinéraire l'ensemble du réseau mis à disposition des usagers dans l'objectif d'offrir une expérience immersive de qualité, des travaux s'imposent. Il s'agit ici de mettre en sécurité et valoriser les tronçons trop dégradés par l'érosion pour pouvoir accueillir un large public de pratiquants. Certains parcours sont volontairement laissés en l'état car ils correspondent à un public plus technique désireux de parcourir autre chose qu'une promenade familiale.

Le Syndicat a obtenu une subvention de la Région Sud à hauteur de 30% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 360.000 €. Concernant les travaux d'aménagement sur itinéraires de randonnée de la commune de Roquebrune-sur-Argens, un financement de

la Région PACA via le projet SITEX (Sites Exemplaïres) à hauteur de 40% du montant total estimatif des dépenses soit une aide de 56.000 € a été accordé.

#### Inscription au Budget Primitif

<b>DEPENSES</b>	<b>335.000 €</b>
-----------------	------------------

#### Objectifs :

- Site du Rocher de Roquebrune projet SITEX,
- Site du Blavet - Bois de Malvoisin,
- Site d'Anthéor,
- Mise en conformité VTT sur la commune des Adrets-de-l'Estérel.

---

#### 4.2.2.2 Action 27 - Gestion des sites d'escalade aménagés du Grand Site

Le Schéma d'Accueil du Public a identifié cinq secteurs emblématiques de l'activité escalade sur la partie varoise du massif de l'Estérel :

- Le secteur du Blavet à l'ouest du massif,
- Le Rocher école « La Lieutenante »,
- En Forêt Domaniale de l'Estérel, trois sites sont en cours de conventionnement avec l'Office National des Forêts afin de pouvoir bénéficier des aménagements et de l'entretien dans le cadre de l'OGS Estérel :
  - La barre rocheuse de Roussivau ;
  - Le rocher de Théole ;
  - Le Dramont.

#### Inscription au Budget Primitif 2025

<b>DEPENSES</b>	<b>35.000 €</b>
-----------------	-----------------

### 4.3 AXE 3 - ETABLIR UNE GESTION DURABLE POUR LE GRAND SITE ET SENSIBILISER LE PUBLIC

#### 4.3.1 ORIENTATION 5 - PERENNISER LE GRAND SITE

##### 4.3.1.1 Action 33 - Poursuite de l'animation de l'observatoire de la fréquentation terrestre du Grand Site

La gestion durable de la fréquentation est au cœur de la démarche des Grands Sites de France. Connaître la fréquentation pour mieux l'appréhender, diversifier l'offre de visite, ..., de nombreuses stratégies sont développées par le Syndicat pour fluidifier et canaliser les flux de visiteurs afin de limiter leur impact sur l'espace naturel.

Pour assurer un suivi des flux et alimenter un observatoire annuel de la fréquentation, dix-huit éco-compteurs sont répartis dans le massif de l'Estérel dont dix sont propriétés du Syndicat.

Fin janvier, le renouvellement partiel des dispositifs de comptage, rendus obsolètes par l'évolution des réseaux de communication (3G, H+, 4G et future 5G), a été réalisé. 8 sites de comptage ont ainsi fait l'objet d'une intervention technique.

- Eco-compteur multi vélo/voiture Gratadis,
- Eco-compteurs multi vélo/piéton Anthéor, Belle-Barbe et Castelli,
- Eco-compteurs mono-activité piéton Trayas, Malpasset piétons, Cap Roux et Dramont.

Il est proposé de poursuivre le renouvellement en 2025 sur les :

- Eco-compteurs mono-activité voiture Malpey et piéton Pierre du Coucou,
- Eco-compteur multi vélo/piéton Malpasset.

#### Inscription au Budget Primitif 2025

<b>DEPENSES</b>	<b>35.000 €</b>
-----------------	-----------------

#### 4.2.3 ORIENTATION 6 - INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LE GRAND SITE ET L'OFFRE D'ACCUEIL

##### 4.3.1.2 Action 36 - Créer les outils de communication Grand Site

Dans la continuité des actions de communication menées en 2024 (site internet, newsletters, posts...), le Syndicat intensifie ses efforts en 2025 pour mobiliser largement autour de l'obtention du label Grand Site de France. Cette année décisive sera marquée par un renforcement du dialogue avec le grand public grâce à des événements fédérateurs (inaugurations, fêtes, réunions publiques...) et à la production de supports de communication dédiés « livrables grand public... ».

L'objectif est de valoriser pleinement la démarche engagée et d'impliquer tous les acteurs afin de faire de cette labellisation une réussite collective.

### Inscription au Budget Primitif 2025

<b>DEPENSES</b>	<b>45.000 €</b>
-----------------	-----------------

## CONCLUSION

L'année 2024 a marqué une étape majeure dans la Démarche Grand Site de France, fruit d'un engagement politique fort et d'une collaboration active des partenaires, assurant cohérence et visibilité à ce projet de territoire. Entre 2020 et 2024, les moyens dont s'est doté le Syndicat lui ont permis de multiplier par 6 sa capacité d'investissement sur le territoire de ses membres EPCI et communes. Après la pointe de 2023, le redressement à la fois de l'épargne brute et de la trésorerie du Syndicat en 2024 permet de retrouver une capacité de désendettement correcte de 6,5 ans qui est proche de la moyenne du secteur public local.

**L'année 2025 sera décisive, avec des échéances majeures telles que la structuration du programme d'actions et l'engagement officiel vers la candidature au label Grand Site de France.**

Extrait du Rapport de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages du 07 novembre 2024

[...]

### 7. La gouvernance

*Le SMGSE a fait l'objet d'une importante restructuration en 2022 sur le plan organisationnel, financier et sur le plan de la communication, en vue du dépôt de candidature au label Grand Site de France.*

*Porteur de la Démarche Opération Grand Site, la structure a changé de nom : de Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.) à Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E). Ses statuts ont également été modifiés par ajout de compétences relatives à la création et à la gestion des itinéraires de sports de nature et de découverte.*

*Il faut souligner que le Syndicat Mixte est à l'initiative de la tenue d'un bureau interservices qui se réunit chaque mois, en vue d'adopter une méthodologie qui suit l'avancement des projets jusqu'à leur validation administrative. Ce bureau interservices est composé de représentants de la sous-préfecture, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA, de l'Office National des Forêts et de la cellule Natura 2000.*

*Le Comité de Pilotage regroupe les dirigeants des personnes publiques (Etat et Collectivités) et notamment les financeurs, il valide toutes les décisions importantes concernant l'OGS Estérel. Le Comité Technique est, quant à lui, formé de responsables de services techniques des principaux organismes du Comité de Pilotage et se réunit à minima une fois par trimestre. Le conseil consultatif a vocation à réunir les acteurs de la société civile pour les informer des démarches en cours et recueillir des propositions ou avis. Il se réunit une à deux fois par an, avant le Comité de Pilotage, afin que ses travaux puissent être transmis.*

*Enfin la commission thématique, lieu de débat et de proposition pour l'élaboration du programme de l'OGS dont trois sous-commissions sont pressenties (commission du patrimoine naturel, culturel et paysager, commission des activités de nature et de découverte et commission du tourisme durable et du développement économique) se réunit en fonction des besoins à l'initiative du Comité Technique.*

**Votre rapporteur estime que la gouvernance actuelle est solide et adaptée.**